

Commémoration des 80 ans des bombardements atomiques de Hiroshima-Nagasaki

(Août 2025)

Cette année 2025 marque le quatre-vingtième anniversaire des bombardements atomiques par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, le 6 août 1945 sur Hiroshima puis le 9 août sur Nagasaki. Aujourd'hui, nous devons plus que jamais examiner ce fait historique sans faux-semblant et faire face au bilan catastrophique de ces attaques sans précédent qui ont engendré des dommages abominables.

Qu'ont causé ces bombardements atomiques? Aujourd'hui encore, la conscience des désastres produits par ces bombes n'est pas suffisamment partagée en tant qu'expérience commune de l'humanité. En particulier, les effets à long terme des retombées radioactives sur les êtres humains et l'environnement ont été et demeurent occultés.

Les raisons en sont les suivantes: premièrement, les informations ont été contrôlées par l'administration américaine pendant la période d'occupation japonaise jusqu'en avril 1952. Deuxièmement, les études scientifiques sur les effets des radiations continuent d'être considérées comme secret défense. Troisièmement, les gouvernements des Etats-Unis ont uniquement communiqué sur la puissance des bombes atomiques, en évitant toujours de publier les informations qui peuvent éventuellement les incriminer pour violation du droit international. Dans ces circonstances, la question du secours et de l'assistance aux victimes des bombes atomiques a toujours été négligée aussi bien sur le plan international qu'à l'intérieur du Japon.

Les bombes atomiques de Hiroshima et de Nagasaki ont produit un souffle d'explosion, des ondes thermiques et des radiations. Les radiations générées à la première minute après l'explosion sont appelées «les radiations initiales» tandis que celles engendrées ultérieurement sont qualifiées de «radiations résiduelles». Lorsque les substances radioactives des radiations résiduelles, accrochées à la poussière ou à la pluie, tombent sur un vaste territoire, ce phénomène est appelé «retombées radioactives». Les effets importants et durables de ces retombées radioactives ont été minimisés, entraînant la non-reconnaissance des pathologies des survivants irradiés. C'est la raison de la carence structurelle concernant le secours et l'assistance aux victimes irradiées, et c'est d'ailleurs la même chose pour les victimes des essais nucléaires. Le manque politique de mesures de protection et de prévention contre les radiations sur le plan à la fois international et à l'intérieur du Japon a eu comme conséquence d'engendrer de nouvelles victimes nucléaires.

Pendant la période de la guerre froide entre les Etats-Unis et l'ex-URSS, sous prétexte de «sécurité nationale», les victimes des bombes atomiques ont été ignorées par les gouvernements. En revanche, durant ces 80 années, un certain nombre de journalistes, de scientifiques, d'intellectuels et de citoyens se sont engagés de diverses manières pour faire la lumière sur les effets réels des radiations et pour apporter de l'aide aux victimes. Ici en France, on peut citer par exemple le film «Hiroshima mon amour», du réalisateur Alain Resnais et de la scénariste Marguerite Duras, sorti en 1959, qui a montré les images des conséquences dévastatrices de la bombe atomique.

De même, des mobilisations pour obtenir des droits et des indemnités pour les «global hibakusha», c'est-à-dire toutes les victimes d'irradiation (celles des essais et des accidents nucléaires, des travailleurs dans les mines d'uranium, dans les centrales et les établissements de traitement des déchets radioactifs, etc.) se sont multipliées et élargies tout au long de ces 80 années. Mais cela signifie justement que si les victimes ne s'étaient pas battues, aucune aide ni protection ne leur aurait été accordée par les pouvoirs publics.

Ainsi au Japon, il y a encore des procès collectifs civils en cours : le procès pour la reconnaissance des maladies radio-induites par la bombe atomique, le procès des victimes de «la pluie noire» de Hiroshima, le procès des victimes des essais nucléaires américains dans l'atoll de Bikini, le procès des victimes de Nagasaki irradiées en dehors des zones officielles, et une trentaine de procès des victimes de l'accident nucléaire de Fukushima. L'accusé direct ou indirect de toutes ces procédures est le gouvernement japonais.

Immédiatement après les bombardements atomiques de Hiroshima et de Nagasaki, le gouvernement japonais de l'époque a protesté via le gouvernement suisse contre les Etats-Unis, en les accusant de violer la Convention de La Haye (1899) qui interdit l'usage des armes comme le gaz toxique ou celles qui provoquent des souffrances inutiles. Cependant, ce fut l'unique protestation du gouvernement japonais. Après la capitulation, pendant 80 ans et jusqu'à aujourd'hui, les gouvernements japonais successifs n'ont plus jamais protesté contre ces bombardements; au contraire, ils s'associent aux Etats-Unis pour nier l'atrocité des bombes atomiques.

La position officielle du Ministère japonais des affaires étrangères est la suivante: «Il est nécessaire de préserver la dissuasion nucléaire des Etats-Unis, détenteurs des armes nucléaires, et qui sont nos alliés en vertu du traité de coopération mutuelle et de sécurité avec notre pays». Le Japon n'adhère pas non plus au Traité d'interdiction des armes nucléaires sous prétexte que «le TIAN ne se fonde pas sur le point de vue de la sécurité nationale. Si nous adhérons à un traité qui rend illégales les armes nucléaires, la légitimité de la dissuasion nucléaire des Etats-Unis serait annihilée, et nous risquerions de mettre en danger la vie et les biens des Japonais. Cela entraînerait des problèmes pour la sécurité nationale».

Pire encore, le gouvernement japonais se joint au gouvernement des Etats-Unis dans leur entreprise de minimisation et de déni concernant l'atrocité des armes nucléaires et les effets des radiations résiduelles, des retombées radioactives et de la contamination interne. On doit ajouter que malgré le constat observé depuis longtemps que les effets de l'exposition aux radiations sont beaucoup plus néfastes pour les enfants en pleine croissance, l'impact sur les enfants de la radioactivité, y compris due à des accidents nucléaires, a été occulté.

Afin de réfuter ces positions du gouvernement japonais, à l'occasion de nombreux procès, j'ai présenté un exposé basé sur mes recherches historiques : il démontre en quoi les études sur les effets des radiations sur les êtres humains enfreignent la déontologie médicale, car elles ont été menées non pas pour sauver des vies mais pour préparer des guerres nucléaires ou développer les armes nucléaires. C'est ma façon de lutter contre l'argument qui légitime les bombardements atomiques, contre la théorie de la dissuasion nucléaire et contre la doctrine de «guerre juste». C'est une lutte aussi et surtout pour protéger l'avenir contre les désastres nucléaires.

J'exhorte toutes et tous à renforcer la lutte contre le nucléaire: à lutter contre le fait de menacer ou d'être menacé par les armes nucléaires. À lutter pour qu'on ne soit ni victime, ni agresseur ou complice des désastres nucléaires. À lutter contre l'occultation et contre l'acceptation de la dissimulation.

Hiroko TAKAHASHI, Professeure d'histoire, Université de Nara, Japon. Paris, août 2025.
(Traduction française: Yosomononet France - <http://yosomononet.blog.fc2.com/> yosomononet@gmail.com)



Réseau "Sortir du nucléaire"

